



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 53380

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 60, I, 7°, de ladite loi, concernant les modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance ayant pour objet la garantie de remboursement du crédit, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53380

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3152

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)